



## **Brevet Européen des Premiers Secours - BEPS**

décerné à

## **Arthur KALINOWSKA**

Namur, le 28 avril 2024

N°: GP\_2024\_04\_143552\_23123\_80944

Fin de validité: 27 avril 2029

Le présent brevet a une durée de validité de 5 ans. Il ne qualifie pas son détenteur trice de «Secouriste en milieu professionnel » tel que défini par le SPF Emploi Travail et Concertation Sociale conformément au titre 5 «Premiers Secours» du livre 1<sup>er</sup> du Code du bien-être au travail, du 28 avril 2017.